

Madame, Monsieur,

Un(e) universitaire américain(e) envisage de poser sa candidature au programme Fulbright et recherche une affiliation officielle dans le cadre de sa demande. C'est la raison pour laquelle il/elle est entré(e) en contact avec vous. Le présent document est destiné à vous donner plus de renseignements sur ce programme et sur votre rôle dans la phase de candidature.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le sénateur américain J.W. Fulbright a lancé un programme d'échanges culturels et universitaires pour œuvrer en faveur de la reconstruction pacifique du monde. Le programme s'est très rapidement développé et adapté sans difficultés aux profondes mutations de la seconde moitié du XXe siècle. Aujourd'hui, il est présent dans plus de 150 pays partenaires, dont la France.

En France, dès 1948, les gouvernements français et américain ont décidé de la création de la Commission franco-américaine. La mission de celle-ci serait de tout mettre en œuvre pour faciliter les échanges universitaires et culturels entre les deux pays. L'accord culturel de 1965 a renforcé la Commission en la dotant d'un financement bilatéral. Depuis sa création, la Commission a permis à près de 20 000 Français et Américains de bénéficier des bourses du prestigieux programme Fulbright.

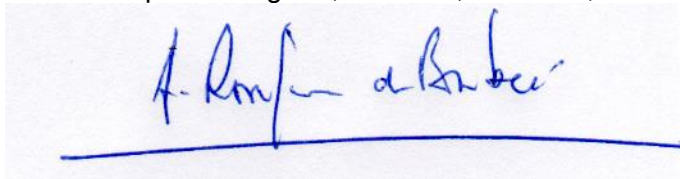
Les bourses Fulbright sont synonymes d'excellence : excellence académique, excellence du projet, personnalité exceptionnelle des candidats ; elles reconnaissent le mérite individuel et ne sont pas attribuées sous conditions de ressources.

En plus de son programme traditionnel, la Commission a développé des accords de partenariat avec certains conseils régionaux pour financer des échanges de chercheurs. Quatre partenariats ont déjà été signés avec les régions d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, de Nord Pas de Calais-Picardie, et d'Auvergne-Rhône Alpes, ce qui doit contribuer au développement des pôles d'excellence régionaux. Notre site internet ([www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org)) pourra vous renseigner sur l'ensemble de nos programmes.

Afin de vérifier que les institutions d'accueil sont intéressées par les projets proposés, la Commission demande aux candidats, lors de la constitution de leur dossier de candidature, une lettre d'affiliation avec un établissement d'enseignement supérieur ou un centre de recherche français. Cette lettre a pour but de préciser certains aspects du projet que le candidat américain va entreprendre pendant son séjour en France : avec qui (quel est le contact institutionnel), quel sera le statut du boursier Fulbright au sein de votre établissement, sous quelles conditions matérielles, pendant quelle durée et l'importance de ce projet pour l'établissement d'accueil en France et l'établissement d'origine du candidat américain.

N'hésitez pas à nous contacter (Mme Charlotte Goodwin, chargée de programmes – boursiers américains, [cgoodwin@fulbright-france.org](mailto:cgoodwin@fulbright-france.org) ou 01 44 14 53 64) si vous désirez plus d'informations sur le programme de bourses Fulbright en France et sur les lettres d'affiliation.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus cordiales.



Arnaud Roujou de Boubée  
Directeur